



## **Appel à candidature de Masseurs-Kinésithérapeutes Experts :**

### **Dossier 77**

#### **Thématique : Place de la trachéotomie dans la prise en charge de la dépendance ventilatoire des maladies neuromusculaires évolutives**

##### **Mission:**

La Haute Autorité de Santé (HAS) a inscrit à son programme de travail la recommandation de bonne pratique sur le thème : « Place de la trachéotomie dans la prise en charge de la dépendance ventilatoire des maladies neuromusculaires évolutives », sur proposition de l'Association Française contre les Myopathies-Téléthon.

La HAS souhaite associer à ce travail le Collège de la Masso-Kinésithérapie.

#### **Le Collège de la Masso-Kinésithérapie recherche 1 Masseur-Kinésithérapeute ayant une expertise en lien avec la thématique**

##### **Modalités:**

Ce travail sera réalisé par le service des bonnes pratiques professionnelles de la HAS selon la méthode « Recommandations pour la pratique clinique ».

La méthode de travail retenue fait intervenir un groupe de travail. Les membres du groupe de travail auront pour mission d'analyser, de critiquer et de compléter si besoin l'analyse de la littérature réalisée, et de rédiger le texte des recommandations à partir de cette analyse et des avis exprimés au cours de plusieurs réunions de travail à la HAS (au nombre de 3 à 5 réparties sur 6 à 9 mois) ;

Nous vous rappelons que les experts proposés pour le groupe de travail devront remplir une Déclaration Publique d'Intérêts et qu'à ce titre, ils ne doivent pas avoir de conflits d'intérêts financiers en rapport avec le sujet. Si un expert est retenu par la HAS pour participer au groupe de travail, sa déclaration d'intérêts sera publiée sur le site internet de l'institution, à

l'exception des données personnelles.

**Procédure de candidature :**

Les candidatures doivent être adressées au Collège de la Masso-Kinésithérapie **au plus tard le mercredi 05 septembre 2018 à 18H00 (date et heure de clôture de l'appel),**

**par voie électronique exclusivement, à l'adresse :  
secretariat@college-mk.org**

Composition du dossier pour chaque candidat :

1. Une lettre de candidature à l'attention du Président du CMK sur laquelle figure le N° d'inscription à l'ordre professionnel ;
2. Un curriculum vitae actualisé avec liste des titres et travaux ;
3. La déclaration publique d'intérêt du Collège de la Masso-Kinésithérapie ;
4. La charte d'éthique et de déontologie du Collège de la Masso-Kinésithérapie.

L'ensemble doit être envoyé sous forme de 4 pièces jointes distinctes, en format PDF.

**Critères de sélection des experts par le Collège de la Masso-Kinésithérapie**

Le CMK sélectionnera les experts selon les critères suivants :

1. Les kinésithérapeutes candidats doivent être titulaires d'un diplôme de MK permettant l'exercice plein et entier de la profession sur le territoire français.
2. Absence de liens d'intérêt majeurs ;
3. Titres en adéquation avec le dossier ;
4. Travaux récents (moins de 5 ans) en adéquation avec le dossier ;
5. Présentation de dossiers complets ;
6. Adéquation des aspects déontologique et/ou scientifique et/ou politique à la thématique ;
7. Qualité de la lettre de motivation ;
8. Appartenance à une structure membre du CMK.



Les modalités de candidature sont rappelées sur site du Collège [www.college-mk.org](http://www.college-mk.org) dans l'onglet « Activités du CMK » - Pack de l'expert où la Déclaration Publique d'Intérêt et la Charte d'Ethique du Collège sont téléchargeables.  
<http://www.college-mk.org/pack-de-lexpert/>